

## Liste des pièces justificatives requises pour le visa d'étudiant

1. Formulaire de demande signé par le candidat (s'il est mineur, signé par les deux parents ou le(s) tuteur(s) légal(aux))
2. Original et copie du passeport. Le passeport doit être valable au moins trois mois après la date d'expiration du visa.
3. 1 photo d'identité en couleur (de 3 mois maximum)
4. Une assurance de voyage avec une couverture minimale de 30.000 €.
5. Copie de la carte d'identité nationale (recto-verso) ou copie de la carte de résidence permanente (valable au moins 3 mois après la date d'expiration du visa) si le demandeur n'est pas marocain.
6. Lettre d'acceptation de l'école, indiquant la durée du cours et le nombre d'heures de cours par semaine (timbrée et signée)
7. Virement bancaire indiquant le paiement à l'école
8. Détails de l'hébergement indiquant le type de logement, c'est-à-dire hôtel, propriété de l'école, famille d'accueil ou arrangement personnel. Virement bancaire indiquant le paiement de l'hébergement. Il doit s'agir d'une période minimale de trois mois.
9. Relevé bancaire de l'étudiant pour les six derniers mois s'il finance ses études.
10. Lettre de déclaration du sponsor, indiquant clairement la relation entre le sponsor et l'étudiant.
11. Relevé de compte bancaire du parrain pour les six derniers mois.
12. Copie d'une pièce d'identité du parrain
13. Détails de la réservation du vol
14. Pour les mineurs, les documents suivants sont également requis :
  - Acte de naissance légalisé et traduit en anglais
  - Une copie des passeports des parents
  - Lettre de consentement des parents.